

02.08.2022

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
\*\*\*\*\*

REGION DU L'EST  
\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT LOM ET DJEREM  
\*\*\*\*\*

COMMUNE DE MANDJOU  
\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*

SERVICE TECHNIQUE  
\*\*\*\*\*

COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace –Work – Fatherland  
\*\*\*\*\*

EAST REGION  
\*\*\*\*\*

LOM AND DJEREM DIVISIONAL  
\*\*\*\*\*

MANDJOU COUNCIL  
\*\*\*\*\*

GENERAL SECRETARY  
\*\*\*\*\*

TECHNICAL SERVICE  
\*\*\*\*\*

INTERNAL TENDER'S BOARD

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N° 10 /AONO-PU/C.M/SG/ST/CIPM/2022 DU 29/07/2022**

**POUR LA SECURISATION DE LA RESERVE FONCIERE A NDONG MBOME DANS  
LA COMMUNE DE MANDJOU, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE  
L'EST.**

**Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - Exercice 2022**

**1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

Dans le cadre de la sécurisation de la réserve foncière à NDONBOME, le Maire de la Commune de MANDJOU, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de MANDJOU, le présent avis de consultation.

**2- CONSISTANCE DES TRAVAUX**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres portent sur la sécurisation de la Reserve Foncière A Ndong Mbome Dans La Commune De Mandjou, dans la Commune de MANDJOU. Les travaux à réaliser portent sur :

Lot 100 : TRAVAUX PRELIMINAIRES ;  
Lot 200 : TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES ;  
Lot 300 : SECURISATION DU SITE ;  
Lot 400 : RAPPORT FINAL ET TRANSMISSION DU DOSSIER COMPLET.

**3- PARTICIPATION**

La participation au présent Avis de consultation est ouverte à égalité de conditions aux petites et moyennes entreprises de droit camerounais.

**4- FINANCEMENT**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC/MINDEVEL de la République du Cameroun, Exercice 2022 :

- ♦ Imputation : **56 27 100 02 641229 522117 821**;
- ♦ Montant prévisionnel Toutes Taxes Comprises est de **20 000 000 (Vingt millions) Francs CFA.**

## 5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Commune de MANDJOU dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement de la somme non remboursable de **Vingt mille (20 000) francs CFA**, payable à la Recette Municipale de MANDJOU pendant les jours ouvrables, entre **7 heures 30 et 15 heures 30**.

## 6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Commune de MANDJOU (Service Technique), au plus tard le **23/08/2022 à 9 heures** précises et devra porter la mention suivante :

*AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE*

*N°\_10\_/AONO/C.M/SG/ST/CIPM/2022 DU 29/07/2022*

*POUR LA SECURISATION DE LA RESERVE FONCIERE A NDONG MBOME DANS LA COMMUNE DE MANDJOU, DEPARTEMENT LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.*

*"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"*

## 7- RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

## 8- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps dans la salle de réunion de la commune de MANDJOU, le **23/08/2022 à 10 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de MANDJOU, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

## 9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

### A. Critères éliminatoires :

#### a. *Offre Administrative*

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Pièce falsifiée, fausse déclaration ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

#### b. *Offre technique*

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

#### c. *Offre Financière*

- 1 - Offre financière incomplète ;
- 2 - Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

**N.B :** Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

### B. Critères Essentiels :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- |   |     |
|---|-----|
| 1) La capacité financière de Quinze Millions (15 000 000) ..... | Oui |
| 2) Les références de l'Entreprise .....                         | Oui |
| 3) La compréhension du projet .....                             | Oui |

- 4) L'expérience du personnel d'encadrement ..... Oui  
 5) Le matériel et les équipements essentiels ..... Oui

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « Oui » d'au moins à 70% de la note technique, (soit au moins 08 « Oui » sur 11 « Oui ») seront examinées.

## 10- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 11- CAUTION DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de **2%** du montant prévisionnel, soit : **400 000** (Quatre cent mille) Francs CFA.

La caution devra rester valable trente (30) jours à compter de la date de remise des offres

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1<sup>er</sup> ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel.

## 12- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution est de **Quatre (04) mois**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

## 13- ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre :

- 1- Administrative sera jugée conforme ;
- 2- Technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » au moins égal à 70 % ;
- 3- Financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

## 14- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune de MANDJOU Tél : 677 00 03 56/677 01 13 40.

NB : Pour tout acte de corruption bien vouloir prévenir le MINMAP aux numéro vert suivant :  
 673 205 725/ 699 370 948

MANDJOU, 29 JUIL 2022

LE MAIRE  
*Autorité Contractante*



### Ampliations :

- ✓ DDMAP/LD ;
- ✓ SOPECAM ;
- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ;
- ✓ Pdt/CIPM-MDJOU. ;
- ✓ Sce /PM ;
- ✓ Affichage ;

Chrono/archives.